

journal municipal de Fleurey-sur-Ouche

Börbeteil

N°61 - Janvier 2020



Le Creux de Suzon et le Petit Creux de Suzon

Pages 10 à 15

Cet édit de janvier est pour moi le dernier. Comme je l'ai annoncé il y a quelque temps, je ne me représenterai pas aux élections municipales du 15 mars prochain.

Ce fut un grand honneur et un immense plaisir pour moi de servir notre commune tout au long de ces dix-neuf années de mandat.

D'abord adjointe au maire aux côtés de Daniel VERNE lors des élections de 2001, j'ai été élue, à mon tour, maire de Fleurey-sur-Ouche en 2008. Vous m'avez renouvelé votre confiance en 2014 et je remercie toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagnée et soutenue dans l'exercice de mes fonctions.

Par leur travail, leur engagement et leur enthousiasme, les différentes équipes municipales qui m'ont entourée ont contribué au dynamisme de notre village et participé au «Bien Vivre Ensemble» dans notre commune.

Je remercie bien sincèrement tous les agents municipaux avec qui j'ai travaillé durant ces années, pour leur professionnalisme et leur disponibilité, ainsi que les nombreux bénévoles (membres des associations et de la commission information, bibliothécaires, responsable cinéma) qui animent sans compter notre village...

Qu'ils soient tous assurés de ma profonde reconnaissance !

Le premier semestre 2020 verra l'installation de nouveaux commerces à l'entrée du village, une boulangerie, une crèmerie et une clinique vétérinaire. La future maison de santé pluridisciplinaire accueillera, quant à elle, ses premiers patients début septembre.

Un sujet sensible a marqué la fin de l'année 2019 : le projet de sectorisation pour la rentrée 2020 concernant nos élèves du collège de Sombernon, qui, en raison de sureffectif, seraient dirigés sur le collège Jean-Philippe Rameau à Dijon. Les représentants des Parents d'élèves ont rencontré les élus du Département et sont en attente d'une décision concernant un nouveau projet, elle devrait être prise courant février. A suivre...

Je terminerai cet édit par une pensée toute particulière pour celles et ceux qui sont dans la peine, qui connaissent des difficultés, la maladie ou la solitude.

Au nom du Conseil municipal que je représente et en mon nom, je vous adresse nos vœux les plus sincères, des vœux de bonheur, de joie, de santé et de prospérité, avec la réussite dans vos projets personnels, professionnels et associatifs.

Bonne et heureuse année 2020 !

Le Maire Pascale GALLION

Enrichir la mémoire collective du village

♦ *Appel à vos souvenirs sur les commerces disparus et les artisans d'autrefois à Fleurey !*

Le cœur du village ne possède plus aucun magasin depuis fin août 2019. Aussi le groupe « généalogie » d'HIPAF a lancé l'idée d'inventorier les commerces et les artisanats ayant existé au cours du XXe siècle dans le bourg. Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de collecter toutes les informations concernant ce sujet : photographies, cartes postales anciennes, écrits divers, témoignages...

Trois membres de l'association coordonnent actuellement ce travail : Anne Ducret, Mado Maire et Jacqueline Rogeon. Les habitants de Fleurey, les lecteurs du Borbeteil et tous les adhérents HIPAF sont sollicités. Plusieurs possibilités leur sont offertes :

1 - participer, le mercredi 22 janvier 2020 à 20 h à la salle des associations, à la prochaine soirée généalogie pendant laquelle seront abordés les méthodes d'investigation et les moyens d'enregistrer les informations récoltées ;

2 - contacter l'un des responsables pour confier des souvenirs ;

3 - questionner les personnes ayant connu ou entendu parler de corps de métier disparus au sein du village et nous communiquer ensuite les résultats.

Ce temps de repérage, d'archivage et d'étude sera suivi d'une communication dont la forme reste encore à définir : exposition, causerie...

Anne Ducret, Mado Maire et Jacqueline Rogeon

Ce bulletin a été préparé par la commission de l'information

Francis BOUQUEREL, Erika DUMANY, Pascale GALLION, Françoise GRAJDURA, Régine GREE, Odile LACOUR, Yveline LEFILS, Guy MASSON, Jacques MIROZ, Jean-Pierre PERROT, Joël RENAUD

Photos : Joël Renaud - Photo de couverture : Le Petit Creux de Suzon - Jean-Charles Allain

Nota : Les associations et les écoles ont rédigé les articles relatifs à leurs activités.

Conception : Grafitek - 21410 Mâlain - 06 16 27 14 88

Impression : ICO - 21000 Dijon - 03 80 50 92 70

Dépôt légal : 1^{er} semestre 2020

Sommaire

Mot du Maire	p. 2
Synthèse des délibérations	p. 3 à 7
La maison de santé	p. 8
Les jeunes MNA	p. 9
Les fontaines vauclusiennes	p. 10 à 15
Vie des écoles	p. 16
Vie associative	p. 17 à 20
Flash infos	p. 21 et 22
Infos pratiques	p. 23

URBANISME / AMENAGEMENT

11/06/2019 – Voirie – Attribution de noms de rues au lotissement de la Velle

Monsieur Francis BOUQUEREL, 3ème adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle à l'assemblée que la rue traversant le nouveau lotissement de la Velle, et qui en sera la rue principale, a reçu le nom de 'rue de la Velle' par délibération du 28 novembre 2015. Il est nécessaire de donner un nom aux deux rues secondaires créées dans ce lotissement.

Monsieur BOUQUEREL précise que le sujet a été discuté par le Conseil municipal en réunion de travail et qu'un avis a été demandé à l'association HIPAF (Histoire et Patrimoine de Fleurey-sur-Ouche). Deux noms ont été choisis pour ces rues et il convient maintenant de les adopter.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de nommer la rue en boucle qui desservira la partie nord du lotissement 'Rue de l'Ancienne Muraille' ;
- de nommer la rue qui desservira la partie sud du lotissement en direction de l'ouest 'Rue de la Fontaine Eclon.

11/06/2019 – Demande de numérotation pour les terrains constructibles du lotissement de la Velle

Monsieur Francis BOUQUEREL, 3ème adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle à l'assemblée que les rues du nouveau lotissement de la Velle ayant reçu un nom, il est nécessaire de donner une adresse légale aux terrains à bâtir créés dans ce lotissement.

Un tableau consultable en mairie fournit pour chaque lot, en raison de sa situation, la numérotation proposée selon l'usage en vigueur. Particularités :

- le lot N° 25, destiné à recevoir deux bâtiments collectifs ayant chacun une entrée charretière, doit recevoir deux numéros distincts ;
- le lot N° 26, subdivisable en six lots maximum, doit recevoir six numéros distincts.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la numérotation proposée.

10/09/2019 – Demande de numérotation Grande rue du Bas

Monsieur Francis Bouquerel, 3ème adjoint en charge de l'urbanisme, informe l'assemblée que la propriétaire de la parcelle AD 298, sise Grande rue du Bas, a fait une demande de numérotation pour le logement ouvrant sur la cour privée cadastrée AD 51. Conformément à l'usage en vigueur, la numérotation proposée est 32, Grande rue du Bas. Pour information, le logement sis sur les parcelles AD 50 et AD 66 et ouvrant lui-aussi sur la parcelle AD 51, conserve le numéro 32bis.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la numérotation proposée.

10/09/2019 – Numérotation rue de l'Aule

Monsieur Francis Bouquerel, 3ème adjoint en charge de l'urbanisme, informe l'assemblée que la propriétaire de la parcelle AD 105 sise rue de l'Aule a fait une demande de numérotation. Conformément à l'usage en vigueur, la numérotation proposée est 20bis, rue de l'Aule.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer à la parcelle la numérotation proposée.

05/11/2019 – Centre-bourg – Projet de création d'espace(s) de stationnement – Droit de préemption

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le centre-bourg le nombre de places de stationnement public est notoirement insuffisant. De nombreux immeubles du bourg ne disposant pas de garage ou de places de stationnement sur la parcelle, leurs habitants sont contraints de stationner leurs véhicules sur l'espace public, ce qui augmente encore la pénurie de places.

La création de nouveaux stationnements sur la voirie du centre-bourg n'étant pas envisageable du fait de l'étroitesse et de la conformation des voies, il faut créer des espaces de stationnement hors voirie. La Commune ne disposant pas en ce lieu de foncier propre à répondre à ce besoin, le Conseil municipal doit envisager l'achat d'une ou de plusieurs parcelles privées, libres à la vente, en exerçant si nécessaire son droit de préemption. La loi encadre ce dernier, qui doit être utilisé dans le cadre d'un projet d'utilité publique et limité dans sa surface foncière.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée, par cette délibération, de lancer le projet de création d'espace(s) de stationnement dans le bourg-centre à l'intérieur du périmètre défini en pièce jointe et d'autoriser la Commune à exercer son droit de préemption dans le cadre de ce projet.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal par 11 voix pour, 1 voix contre et une abstention décide de lancer le projet de création d'espace(s) de stationnement dans le bourg-centre à l'intérieur du périmètre défini en pièce jointe, autorise la Commune à exercer son droit de préemption dans le cadre de ce projet. Le Conseil municipal demande que les propositions résultant de ce projet soient présentées au Conseil municipal, qui en délibérera.

05/11/2019 – Numérotation rue de la Chapelle

Monsieur Francis BOUQUEREL, adjoint à l'urbanisme, informe l'assemblée que la parcelle AC 147 sise rue de la Chapelle a été séparée en deux, et que l'habitation qui l'occupe a été divisée en deux logements, un par parcelle. Le propriétaire de la nouvelle parcelle a fait une demande de numérotation. Conformément à l'usage en vigueur, la parcelle initiale ayant le numéro 7, la numérotation proposée est 7bis, rue de la Chapelle.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer à la parcelle la numérotation proposée.

PROJETS

11/06/2019 – Patrimoine – Complément de travaux dans le cadre de la restauration du retable de l'église Saint Jean-Baptiste

Madame le Maire informe l'assemblée que lors de la restauration du retable de l'église Saint Jean-Baptiste, le conservateur des monuments historiques a préconisé de ne pas réinstaller le groupe sculpté au-dessus du retable. A l'origine, ce groupe formait un dais d'exposition fixé sur le tabernacle d'origine de l'église. Ce tabernacle ainsi qu'un miroir associé au dais ont été conservés ; le parti adopté est donc de redonner à ce dais d'exposition sa fonction première et de l'installer sur le tabernacle d'origine, au fond du chœur, où il était placé initialement.

Les travaux nécessaires consistent à :

- Remettre en place le miroir dans le dais d'exposition ;
- Stabiliser et sécuriser ce dais sur le tabernacle ;
- Intervenir en conservation sur le tabernacle lui-même ;
- Réinstaller l'ensemble dans le chœur de l'église.

Ces travaux seraient réalisés par l'entreprise LP3 de Semur-en-Auxois, qui a restauré le retable.

L'objet de cette délibération est donc d'autoriser ce complément de travaux dans le cadre de la restauration du retable ; elle doit aussi autoriser l'installation d'un éclairage spécifique pour le retable.

Le coût de ces interventions sera financé sur les fonds collectés par souscription à la Fondation du Patrimoine lors de la restauration du retable.

Vu l'article 19 de la loi de séparation des Églises et de l'État du 2 décembre 1905 habilitant les pouvoirs publics à intervenir pour l'entretien et la conservation des édifices protégés,

Vu le code du Patrimoine et notamment ses articles L.143-1 et suivants déclarant la Fondation du Patrimoine comme étant une personne morale de droit privé à but non lucratif soumise aux règles relatives aux fondations reconnues d'utilité publique et œuvrant à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine national,

Vu la délibération du 28 février 2018 réattribuant à la Commune la maîtrise d'ouvrage pour la restauration du retable de l'église saint Jean-Baptiste,

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise dans le cadre de la restauration du retable de l'église Saint Jean-Baptiste, le complément de travaux concernant le dais d'exposition et l'ancien tabernacle, tels que décrit ci-dessus, ainsi que l'installation d'un éclairage spécifique pour le retable,

- dit que les travaux concernant le dais d'exposition et l'ancien tabernacle seront réalisés par l'entreprise LP3 de Semur-en-Auxois,

- dit que le coût des interventions s'élève, sur devis, à 1520€ HT pour les travaux sur le dais et le tabernacle et à 1358.30€ HT pour l'éclairage du retable,

- déclare qu'un avenant au dossier de restauration initiale entre la Municipalité, la Fondation du Patrimoine et l'association HIPAF (Histoire et Patrimoine de Fleurey-sur-Ouche) sera établi sur les bases de cette délibération et des devis,

- décide que le coût des travaux sera avancé par la Commune,

- déclare que la somme avancée sera remboursée à la Commune, sur les fonds collectés par souscription à la Fondation du Patrimoine, sur présentation de la facture acquittée.

05/11/2019 – Ecoles – Création de deux salles de classe temporaires à partir de structures modulaires

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le projet d'agrandissement et de mise aux normes du groupe scolaire (maternelle et élémentaire) a dû être interrompu en mai dernier, la solution initialement choisie s'avérant trop onéreuse pour le budget de la commune. Il n'en reste pas moins que le problème demeure : l'accroissement de la population de Fleurey-sur-Ouche, basé en grande partie sur l'arrivée de jeunes couples, entraînera dans les prochaines années une augmentation du nombre d'élèves pour nos écoles. Il reviendra à la future équipe municipale, issue des élections de mars 2020, de trouver une solution pérenne pour la commune.

Pour l'immédiat, il est nécessaire de répondre aux besoins potentiels des prochaines rentrées scolaires. Il est donc proposé la mise en place de deux nouvelles salles de classe, à titre temporaire, en face du groupe scolaire actuel, à proximité des installations sportives, sur un terrain appartenant à la Commune et hors zone inondable (parcelle cadastrée AA 172)

Par cette délibération, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur le principe de la construction des deux salles de classe temporaires. Si l'assemblée l'approuve, le groupe de travail « Ecoles », composé d'élus et dirigé par Madame le Maire, sera chargé du suivi du dossier et en informera régulièrement le Conseil municipal.

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L. 212-4 établissant que 'La Commune a la charge des écoles publiques. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement' ;

Considérant que dans ce cadre, la Commune a le devoir d'apporter des réponses adaptées aux besoins en espaces scolaires nouveaux, à un coût compatible avec ses possibilités budgétaires ;

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le principe de la construction de deux nouvelles salles de classe, à titre temporaire, sur le site désigné ci-dessus et appartenant à la Commune ;

- déclare que cette construction ne fait pas obstacle au projet global d'agrandissement et de mise aux normes du groupe scolaire de la commune ;

- dit que le groupe de travail « Ecoles », composé d'élus et dirigé par Madame le Maire, sera chargé du suivi du dossier et en informera régulièrement le Conseil municipal ;

- demande à Madame le Maire de rechercher si cette opération est éligible aux subventions, et, dans le cas où elle le serait, d'en faire la demande pour un montant le plus élevé possible ;

- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

BUDGET

11/06/2019 – Demande d'aide du RASED de Sombornon

Madame le Maire informe l'assemblée que le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) de SOMBERNON a demandé une aide. Elle rappelle que ce réseau ne possède pas de compte bancaire. Il est donc demandé qu'un achat de matériel leur permettant de réaliser leur soutien, soit effectué.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'octroyer une aide exceptionnelle au RASED, et d'en fixer le montant à 320 euros

PERSONNEL

11/06/2019 – Personnel – Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif à temps non-complet (17 heures 30 hebdomadaires) à compter du 1er juillet 2019 dans le cadre du recrutement d'un agent en prévision d'un départ en retraite au 1er août 2019. Le recrutement se fera par voie statutaire.

Cette création est adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité.

11/06/2019 – Personnel – Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet

Madame le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 16 juillet 2019, l'emploi d'adjoint administratif créée par délibération N°2019-05-01 à 17 heures 30 hebdomadaires verra sa durée fixée à 35 heures hebdomadaires.

S'agissant d'une modification d'une durée hebdomadaire supérieure à 10 %, l'emploi d'adjoint administratif à raison de 17 heures 30 est supprimé au profit de la création de l'emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 16 juillet 2019.

La suppression du poste créé à temps partiel et la création du poste à temps complet sont adoptées par le Conseil municipal à l'unanimité.

11/06/2019 – Personnel – Création d'un poste d'Adjoint Technique contractuel à temps complet

Madame le Maire informe l'assemblée que l'effectif de l'école maternelle est important depuis plusieurs années et que le contrat aidé dont nous bénéficions prendra fin au 31 août 2019. C'est pourquoi la présence d'une personne supplémentaire est nécessaire. Il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet à compter du 1er septembre 2019.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat sera établi en application des dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26.01.1984.

Conformément à cet article les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet à compter du 1er septembre 2019 et dit que la rémunération correspondra à l'IM 328.

TRAVAUX

10/09/2019 – Adhésion à l'Agence Technique Départementale de Côte-d'Or (ATD21)

Madame le Maire donne lecture des projets de statuts de la future Agence Technique Départementale initiée par le Département lors de son Assemblée délibérante le 17 décembre 2018, et du descriptif des missions que pourra réaliser cette structure (cf. plaquette descriptive des missions et tarifs).

L'ATD est un Etablissement Public Administratif départemental en application de l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'ATD21, via une Assemblée Générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale de Côte-d'Or pour un montant de 200€ annuel (auquel un abattement de 20 % est appliqué si délibération antérieure au 30 septembre 2019) et désigne Monsieur Joël RENAUD pour siéger à l'Assemblée Générale de l'ATD21.

10/09/2019 – Reprise de voiries au Clos du Colombier (Impasse du Haut de la Grapine)

Monsieur Joël RENAUD, 1er adjoint chargé des Travaux, rappelle à l'assemblée que la Commune doit devenir propriétaire des voiries et espaces communs des lotissements construits sur son territoire afin d'en assurer l'entretien. Il est question aujourd'hui de reprendre le lotissement « Le Clos du Colombier », desservi par une extension de l'impasse

du Haut de la Grapine. Pour des raisons de simplification et de rapidité, la Commune a choisi de faire cette acquisition par acte en la forme administrative. Les propriétaires actuels ont donné leur accord et cette acquisition se fait pour l'euro symbolique.

Les parcelles concernées sont :

- La parcelle AA 217 d'une superficie de 42ca – Lieudit « Au-dessus de Barge »
- La parcelle AA 218 d'une superficie de 1a 62ca – Lieudit « Au-dessus de Barge »
- La parcelle AA 222 d'une superficie de 99ca – Lieudit « Au-dessus de Barge »

Ces trois parcelles constituant l'extension de l'impasse du Haut de la Grapine ;

- La parcelle AA 223 d'une superficie de 65ca – Lieudit « Au-dessus de Barge »

Cette parcelle supporte la pompe de relevage du lotissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1311-13 précisant que le Maire est habilité à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de faire cette acquisition par acte en la forme administrative, reçu et authentifié par Madame le Maire, et qu'il convient donc de désigner l'adjoint qui sera chargé de le signer,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'acquisition à l'amiable des parcelles référencées ci-dessus au prix de l'euro symbolique,
- autorise Madame le Maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative concernant ces biens immobiliers,
- désigne Monsieur Joël RENAUD, en sa qualité de 1er adjoint, pour signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

05/11/2019 – Reprise de voiries au Clos du Colombier (rue du Colombier)

Monsieur Francis BOUQUEREL, 3ème adjoint chargé de l'urbanisme, rappelle à l'assemblée que la Commune doit devenir propriétaire des voiries et espaces communs des lotissements construits sur son territoire afin d'en assurer l'entretien. Il est question aujourd'hui de reprendre la voirie

privée formant impasse rue du Colombier et aboutissant au bas du lotissement « Le Clos du Colombier ». Pour des raisons de simplification et de rapidité, la Commune a choisi de faire cette acquisition par acte en la forme administrative. Les propriétaires actuels ont donné leur accord et cette acquisition se fait pour l'euro symbolique.

Les parcelles concernées sont :

- La parcelle AA 42 d'une superficie de 29ca – Lieudit « Au-dessus de Barge »
- La parcelle AA 45 d'une superficie de 42ca – Lieudit « Au-dessus de Barge »
- La parcelle AA 48 d'une superficie de 03a 00ca – Lieudit « Au-dessus de Barge »
- La parcelle AA 49 d'une superficie de 54ca – Lieudit « Au-dessus de Barge »

Ces 4 parcelles constituant la voirie reprise.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1311-13 précisant que le Maire est habilité à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de faire cette acquisition par acte en la forme administrative, reçu et authentifié par Madame le Maire, et qu'il convient donc de désigner l'adjoint qui sera chargé de le signer,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'acquisition à l'amiable des parcelles référencées ci-dessus au prix de l'euro symbolique ;
- autorise Madame le Maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative concernant ces biens immobiliers,
- désigne Monsieur Joël RENAUD, en sa qualité de 1er adjoint, pour signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

05/11/2019 – Voirie – Demande de subvention PSV pour les travaux rue du Cocheron et rue du Levant

Madame le Maire informe l'assemblée qu'après la reprise des rues du Cocheron et du Levant, des travaux de réfection seront nécessaires. Ils sont programmés pour 2020. Suivant le devis établi par la société R2S Conseil, le coût s'élève à :

- Rue du Cocheron : 46 535,00€ HT
- Rue du Levant : 28 626,00€ HT
- Soit un total de 75 161,00€ HT.

La Commune peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Programme de Soutien à la voirie (PSV).

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le projet de travaux de réfection de la rue du Cocheron et du Levant pour un montant de :

- Rue du Cocheron : 46 535,00€ HT

- Rue du Levant : 28 626,00€ HT

- Soit un total de 75 161,00€ HT.

- certifie que ces travaux porteront sur des voies communales (Reprise en cours) ;

- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la voirie (PSV) pour un montant le plus élevé possible ;

- dit que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget 2019 de la commune ;

- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention ;

- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

DIVERS

11/06/2019 – Cimetière – Liste des sépultures qui entrent dans le domaine patrimonial de la commune

Madame le Maire informe l'assemblée que pour pérenniser la protection et l'entretien de certaines tombes ayant un intérêt particulier pour la commune, il est nécessaire de les inscrire au Patrimoine communal.

Le tableau ci-dessous propose une première liste de noms de personnes, inhumées dans le cimetière de Fleurey-sur-Ouche, que la Commune souhaite honorer en assurant la protection de leur sépulture. Cette liste n'est pas exhaustive et peut faire l'objet de modifications à l'avenir, sur validation du Conseil municipal.

CIMETIERE DE FLEUREY-SUR-OUCHÉ - LISTE PATRIMOINE		
Carré	Tombe	Nom
CARRE D	128	BROUÉE – BROUÉE Laurent (Maladie du Charbon)
CARRE D	240	Abbé CARLET – DESLANDRES – CARLET Auguste – DESLANDRES Antoine
CARRE B	534	Abbé Louis JARROT
CARRE A	344	Abbé MARILIER – SERINDAS DE DALLET J-B.
CARRE C	125	Louis et Léontine MARTIN – Louis MARTIN
CARRE C	113	Abbé Fernand RONZON – Jeanne RONZON

CIMETIERE DE FLEUREY-SUR-OUCHÉ - LISTE PATRIMOINE MILITAIRE		
Carré	Tombe	Nom
CARRE A	278	PERROT Alfred

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'inscrire au Patrimoine communal et au Patrimoine communal militaire les tombes inscrites dans le tableau ci-dessus et dit que les tombes inscrites au Patrimoine communal et au Patrimoine communal militaire seront conservées en bon état de propreté, de solidité et de sécurité par la Commune. Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans ces sépultures à dater de ce jour.

05/11/2019 – Affouages 2019 - 2020

Monsieur Pascal FRILLEY, conseiller municipal, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de distribuer les affouages de la saison 2019-2020, dont l'exploitation est délivrée dans la coupe N° 13 et N° 19.

1/ - L'exploitation des parties délivrées dans la coupe N° 13 et N° 19, sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité des 3 garants ci-après :

□1er garant : Pascal FRILLEY

□2ème garant : Etienne LIORET

□3ème garant : Jean-Pierre PERROT

2/ - Le partage de l'affouage sera réalisé par foyer (un par ménage ou par chef de famille), dont le chef de famille a son domicile fixe dans la commune, les demandes devront parvenir au secrétariat de mairie avant le 23 Novembre 2019.

3/ - Délais à respecter dans les coupes affouagères, conformément au règlement d'affouage :

Ø Abattage et vidange du taillis et des petites futaies : 15/04/2021 pour l'abattage et 15/10/2022 pour la vidange.

4/ - Faute pour les titulaires du droit d'affouage d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront déchus des droits s'y rapportant, en application de l'article L243-1 du code forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'ouverture des affouages de la saison 2019-2020. Il dit que les lots seront attribués aux habitants de la commune selon les modalités précitées et, pour les attributaires d'un lot lors des années antérieures, à condition d'avoir fini l'exploitation de ce lot antérieur. Le Conseil municipal fixe le montant de la taxe d'affouage à 40€



Elections Municipales du 15 mars 2020 à Fleurey-sur-Ouche

» L'inscription sur les listes électorales est possible **jusqu'au 7 février 2020**.

» Pensez à vérifier votre situation électorale directement en ligne à l'adresse :

» www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

La première pierre de la MSP officiellement posée

La première pierre de la future Maison de Santé Pluridisciplinaire a été officiellement posée le vendredi 6 septembre 2019 en présence de l'ensemble des partenaires techniques et financiers de l'opération, de « l'association des Professionnels de Santé de La Velle » et des membres du Conseil municipal de Fleurey-sur-Ouche.

Temps fort hautement symbolique, cette cérémonie marque la concrétisation d'un projet ambitieux et de longue haleine initié par l'équipe municipale en place et les Professionnels de Santé. L'objectif commun était de pérenniser l'offre de soins en attirant et maintenant des professionnels de santé sur le territoire et ses environs afin de répondre aux attentes de la population.

Cette Maison de Santé Pluridisciplinaire, située rue de l'Aule, conçue par le cabinet d'architecte BQ+A de Pesmes (70) et réalisée sous la maîtrise d'ouvrage d'ORVITIS, permettra à seize praticiens (trois médecins généralistes, quatre kinésithérapeutes, deux dentistes, cinq infirmières, une orthophoniste et un psychothérapeute) de s'implanter.

La Municipalité s'est portée acquéreur du bâtiment vendu en l'état futur d'achèvement (VEFA) pour un coût de 1 820 000 € TTC.

Après que la première pierre a été scellée, le Maire Pascale GALLION, entourée du président d'ORVITIS, François-Xavier DUGOURD, a, dans son discours, salué l'implication des professionnels de santé dans ce dossier et remercié les différents partenaires et élus présents pour leur soutien financier.

1 169 011€ de subventions ont ainsi été obtenus : auprès de l'Etat pour un montant de 454 048 €, de la Région Bourgogne Franche-Comté pour 150 000 €, du Département dans le cadre du Contrat Cap 100% Côte d'Or en partenariat avec la Communauté de Communes Ouche et Montagne pour 454 963 € et enfin auprès du Pays Auxois-Morvan au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour 110 000 €.

Les travaux de terrassement ont commencé début juillet. Cette future Maison de Santé devrait accueillir ses premiers patients à la rentrée 2020.



❖ Bienvenue à Catherine GERMAIN

Nouvelle secrétaire de mairie.

Secrétaire de Mairie depuis 2002, Catherine Germain remplace Jacqueline Derlincourt qui est partie en retraite en juillet dernier.

Forte de son expérience, elle avait déjà effectué, courant 2016, quelques heures à Fleurey en remplacement d'un congé maladie.

Après des années passées à gérer simultanément quatre communes, Barges, Curtil-Vergy, Collonges-lès-Bevy et Urcy, Catherine a choisi de «poser ses bagages» au sein d'une seule municipalité.

Maman de deux grands garçons, elle habite Gevrey-Chambertin avec son plus jeune fils scolarisé au lycée de Brochon.

Toute l'équipe du Borbeteil lui souhaite la bienvenue.



Centre d'accueil pour mineurs non accompagnés (MNA)

Unité de Fleurey de la Maison d'enfants à caractère social (MECS) Pierre Meunier à Beaune

Suite à notre première visite à la villa et à l'article paru dans le Borbeteil n°58 de juillet 2018, nous avons pensé qu'il serait intéressant de faire le point sur l'évolution de la structure et sur le devenir des six jeunes que nous avons rencontrés. Nous avons pu également visiter l'annexe qui n'était pas ouverte alors.

Que sont devenus les six ados rencontrés il y a bientôt deux ans ?

Tous sont en formation en apprentissage, un seul réside toujours à la Villa, les autres ont quitté Fleurey pour être au plus près de leur lieu de travail.

Nahim, du Bangladesh, est à Dijon, il effectue une formation en restauration.

Silliman, du Mali, est à Dijon et se destine à être plombier.

Papa, également du Mali, est à Beaune, futur plâtrier peintre.

Alpha, originaire de Guinée, suit une formation dans la restauration.

Et Danjel, qui vient d'Albanie, est apprenti plombier.

Tous sont en deuxième année et préparent leur CAP.

Une convention a été établie avec l'Ecole des Métiers La Noue et avec le lycée des Marcs d'Or pour les cours d'enseignement général et théorique : formation par alternance, une semaine dans l'un de ces établissements et trois semaines en entreprise. La motivation des jeunes ne se dément pas et leurs employeurs sont satisfaits. Nous espérons que le sérieux dont ils font preuve et l'obtention du diplôme leur assureront un avenir stable en France...

Depuis 2018 de nouveaux ados sont arrivés.

Accueillis d'office à Fleurey, ils sont ensuite répartis, suivant leur projet, à Dijon ou à Beaune. Actuellement ils sont seize, dépendant de la MECS de Fleurey, dont onze sont hébergés sur place, grâce aux six chambres supplémentaires installées dans le bâtiment annexe. Ils ont fait un long voyage depuis la Guinée, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Bangladesh et l'Albanie.

Depuis notre première rencontre l'équipe éducative est restée stable autour de la maîtresse de maison. Une enseignante FLE (Français langue étrangère) est venue en renfort. Basée



Le groupe avec Pascale Gallion et Odile Lacour autour d'un repas préparé par deux jeunes maliens



Photo souvenir avec Mamie-Gâteau

à Fleurey, elle accueille les jeunes individuellement ou par petits groupes, pour les faire progresser dans notre langue. Elle intervient également en fin de semaine en soutien des cours dispensés dans les centres de formation. La finalité étant de les préparer à l'obtention de leur certification professionnelle ainsi qu'aux diplômes d'Etat en langue française, niveau 1 et 2, passés à Besançon, lorsque les acquis sont suffisants.

Depuis septembre, un chargé d'insertion professionnelle, par ailleurs veilleur de nuit à mi-temps, démarché les entreprises afin de trouver les futurs lieux de formation.

Des jeunes bien intégrés dans le village.

Ils sont parmi les ados du village à attendre le bus qui les conduit au collège, ils jouent au foot, se baladent à vélo, se retrouvent au city-stade ... La Mairie a participé au financement de la licence de foot, et des habitants ont donné leurs vélos inutilisés. Ils ont ainsi acquis une certaine indépendance quant à leur mobilité. Quatre d'entre eux ont trouvé une formation dans des commerces de proximité. Inter-marché de Fleurey et la boulangerie de Velars ont embauché un apprenti. L'Auberge Gourmande à Velars a accueilli un jeune en formation restauration et un autre en agent polyvalent restauration.

Toutefois, malgré tous ces aspects positifs, malgré l'implication des équipes éducatives, ces jeunes ne sont pas assurés à leur majorité de rester sur le territoire. Une professionnelle de la MECS Pierre MEUNIER est chargée de les accompagner dans leurs démarches pour que leur dossier soit examiné avec impartialité et bienveillance.

Quelques chiffres concernant les MNA en 2018 :

- ♦ En France, 17 022 personnes déclarées MNA ont été portées à la connaissance de la Mission MNA.
- ♦ En Côte d'Or, 863 jeunes se sont présentés au Conseil départemental.
- ♦ Au 31 décembre 2018, 117 ont fait l'objet d'une prise en charge, 10 d'une réorientation dans d'autres départements.

Sources :

- rapport d'activité du Conseil départemental 2018
- ministère de la justice

D'authentiques fontaines vauclusiennes !

« La source bourguignonne... c'est surtout la grande eau pure qui sort du seuil de la roche calcaire avec l'abondance d'un cours d'eau complet - géant délivré de la captivité et des ténèbres ! - jaillissement d'un Dieu qui s'échappe de son temple de pierres (...). » Gaston Roupnel, 1936.

Parmi toutes les sources qui naissent sur le territoire de Fleurey, deux d'entre elles, situées sur la rive droite de l'Ouche, méritent d'être mieux connues. L'une, le « Creux de Suzon » se trouve sur un terrain communal, à proximité immédiate du canal de Bourgogne, à 100 m en amont de l'écluse 43 dite « Creux Suzon ». Elle est accolée au talus de l'ancien chemin de fer qui jouxte la levée de cette voie d'eau. L'autre, le « Petit Creux de Suzon », est à 500 m plus en amont, de l'autre côté du canal, sur une parcelle privée.



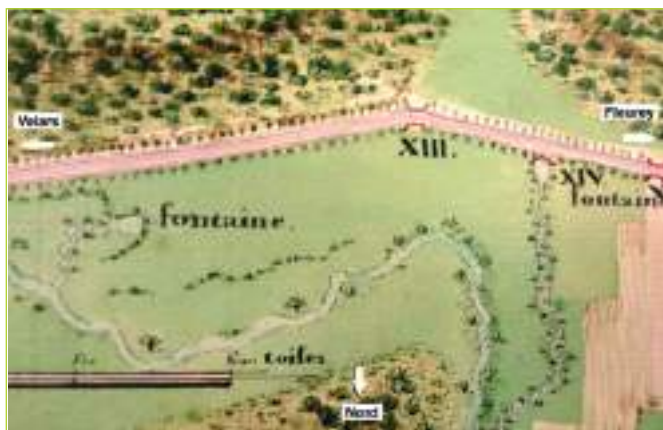
Le Creux de Suzon, mars 2018



Le Petit Creux de Suzon et les vestiges de construction du XVIII^e siècle, déc. 2012



Situation des sources, d'après geoportail.gouv.fr image annotée par l'auteur, 2019



Les deux « fontaines », Atlas général des routes de la province de Bourgogne, route n°2, 1759, ADCO, plan annoté par l'auteur

Quelques archives dont la carte « des routes et chemins finérots de la province de Bourgogne », dressée en 1759, localisent ces sources. Ainsi, entre Fleurey et Velars sur le plan de la route n°2 de l'Auxois figurent deux « fontaines ». Ce sont les Creux de Suzon (noter que le canal de Bourgogne n'est pas encore creusé). Ce terme de fontaine désigne une source, c'est-à-dire une eau vive qui sort de terre ; elle est souvent aménagée avec une construction destinée à recueillir cette eau et faciliter son écoulement. Pour le Petit Creux de Suzon, en contrebas de la route départementale, de beaux

murs anciens sont encore visibles. Ce sont les restes de ces travaux de soutènement de la chaussée et de protection de la source (notés n°XIV sur le plan).

Des sources qui intriguent

Plusieurs questions peuvent se poser au sujet de ces Creux de Suzon. Pourquoi, par rapport aux autres sources de la commune, leur existence semble si mal partagée ? Sont-elles correctement indiquées sur les cartes ? Y a-t-il une ou deux sources du même nom ? Sont-elles différentes des autres sources (Leuzeu, Sautouze, ...) ? Leur formation aurait-elle une spécificité géologique ? L'une des deux ne serait-elle qu'une source ou selon les circonstances ne fonctionnerait-elle pas, au contraire, comme un gouffre dans lequel l'eau pourrait disparaître sous terre ? Et comment expliquer au promeneur qui a su les approcher l'origine de la couleur fascinante de leur onde ? Celle-ci, en effet, au gré du ciel, de l'intensité de la lumière et du débit, peut apparaître d'un bleu opalescent, d'un bleu turquoise ou encore d'un bleu-vert, mélange de saphir et d'émeraude.

Pourquoi ces sources sont-elles si peu connues ?

Plusieurs facteurs contribuent à leur méconnaissance. Ces points d'eau, à l'écart des chemins de randonnée, ne sont pas indiqués. Dissimulés par la végétation, ils ne sont visibles ni de la voie verte ni de la route qui mène de Fleurey à Velars. Parfois, ils sont quasiment à sec et leur aspect devient peu engageant, ce qui est fréquent pour le Petit Creux de Suzon. De plus, il nous faut signaler les nombreuses inexactitudes des cartes récentes. Les noms distinctifs des parcelles de Petit Creux de Suzon et de Creux de Suzon (« Suzenot » au XV^e siècle) ne sont notés que sur un seul document : le cadastre de 1812. Quant aux cartes actuelles, IGN, BRGM et Géoportail, elles présentent différentes versions qui peuvent engendrer des confusions : aucune source ne figure ou seulement l'une des deux et la dénomination de Creux de Suzon est attribuée indistinctement à l'une ou à l'autre. Enfin, leur appellation d'origine de « creux » est peut-être trop imprécise. Ce toponyme régional, autrefois orthographié « crout » ou « cro », désigne à la fois un trou d'eau, une mare ou une zone en creux (ex. l'abîme du « Creux percé » à Pasques).

Le Creux de Suzon

En fonction des saisons, la quantité d'eau qui sort du Creux de Suzon est extrêmement variable, ce qui est la caractéristique d'une source de région calcaire. En mai 1998, les jaugeages ponctuels de l'hydrogéologue Pauline Corbier ont permis d'estimer à 280 l/s le débit de cette source, ce qui correspond à plus de 1000 m³/h (pendant la même période, celui de Marcueil était d'environ 1100 m³/h) ! Toute cette eau, évacuée par une rigole maçonnée et empierrée (visible au premier plan de la photographie d'octobre 2012), alimente l'Ouche.



Cadastre napoléonien, annoté par l'auteur, 1812, archives municipales



Le Creux de Suzon, niveau maximal de la source, juin 2008



Le Creux de Suzon en période de sécheresse, octobre 2012



Forte montée d'eau boueuse dans le Petit Creux de Suzon, mai 2013, photo G. Masson



Le Petit Creux de Suzon pratiquement à sec, mars 2018



Le Creux de Suzon, 1810, ADCO, plan annoté par l'auteur : ancienne rigole en bleu clair et nouvelle en bleu foncé.

Le Petit Creux de Suzon

Le Petit Creux de Suzon est situé au bord de la route D 905 au débouché de la combe de Chaillot, à proximité de l'ancien pont métallique sur le canal. Ainsi que le creux précédent, selon les périodes, son niveau fluctue fortement. Par temps de violents orages, l'eau peut monter à la verticale en quantité très importante ; son débit peut atteindre plusieurs centaines de litres par seconde (Dany Lévêque, 1993). Mais certaines années, ce creux peut rester à sec de longs mois et prendre l'aspect d'une dépression où pourrait se perdre de l'eau plutôt que celui d'une source.

La nature bousculée par l'Homme

Des modifications liées au creusement du canal de Bourgogne

Avant la création du canal, l'eau des deux Creux de Suzon s'écoulait naturellement dans les prés jusqu'à rejoindre l'Ouche plus à l'Est. Ce qui est bien visible sur la carte de l'ingénieur Antoine Pierre-Joseph (« Projet pour rendre la rivière d'Ouche flottable », 1763).

L'examen des plans du projet du canal de Bourgogne (1810) montre que l'emprise (en rouge) des travaux va

conduire à un léger déplacement du Creux de Suzon et au creusement d'une nouvelle rigole d'évacuation.

Mais la levée du canal va constituer un véritable barrage. Pour Guy Masson, membre d'HIPAF, l'idée des ingénieurs est alors la suivante : plutôt que de créer un siphon afin que l'eau poursuive son chemin vers la rivière, il vaut mieux utiliser l'eau retenue pour la faire se déverser dans le canal et l'alimenter. Ils imaginent aussi de compléter le dispositif en couplant au déversoir une vanne de décharge sur le bord opposé afin de permettre à l'eau en excès de retourner dans l'Ouche.

Or, à l'observation, ce système présente des faiblesses. Pendant les crues, un flot important sort du Petit Creux de Suzon et inonde les champs avoisinants avant que l'eau atteigne le niveau du déversoir et puisse se jeter dans le canal. Et lorsque celui-ci déborde en période de forte pluviosité, son eau excédentaire retombe dans la dépression du Petit Creux de Suzon qui fonctionne alors comme un gouffre d'absorption ! En résumé, on peut observer qu'à la suite de ces aménagements, ce point d'eau fonctionne dans les deux sens : montée d'eau vers la surface ou pénétration en profondeur comme c'est aussi le cas dans les « Pertes de la Colombière » !



Carte de l'Ouche, annotée par l'auteur, Antoine P.J., 1763, BMD



Le canal et les deux sources, 1810, ADCO, aquarelle annotée par l'auteur

Une anecdote locale

La tradition orale fait raconter qu'un jour, un canard aurait été aspiré dans le gouffre de la Colombière. Et il serait réapparu, plus tard, au Creux de Suzon ! Effectivement, à proximité de la ferme de la Colombière, de l'eau se perd dans une dépression et disparaît dans deux entonnoirs naturels. Elle vient d'un ruisseau issu d'une fontaine aménagée située un peu plus haut dans un pré. Le cadastre garde l'empreinte toponymique de ce phénomène puisque le secteur concerné s'appelle « Le Bas de la fausse » (déformation ancienne du mot « fosse »).

Les impacts du passage de la ligne d'Épinac à Dijon

À la fin du XIX^e siècle, la « Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée » prévoit une nouvelle ligne d'Épinac à Dijon. L'ensemble des études (1898) et des travaux va durer presque dix ans et l'ouverture aura lieu le 1^{er} juin 1905. Le passage de la voie est tout proche du Petit Creux de Suzon. Les ingénieurs le qualifient de « gouffre » ou de « puits » qui pourra recueillir les eaux des fossés bordant la ligne. Quant à la seconde source, avec la création du talus du chemin de fer, elle sera partiellement comblée, dallée mais avec une sortie élargie et un canal d'évacuation légèrement dérivé.

Les apports de sciences de la Terre

Pour comprendre l'origine de ces deux sources, il faut faire un détour par la géologie. Quelle est la nature des roches ? Quelle est l'inclinaison des couches ? Quelle est l'influence des nombreuses failles ? Quels sont les facteurs qui contribuent à faire descendre l'eau dans la vallée ? Le fonctionnement d'un karst, structure constituée d'un ensemble de vides peut-il nous éclairer ?

La genèse du karst dans la vallée de l'Ouche

Le karst (paysage caractéristique de Slovénie) résulte d'un processus particulier d'érosion : la dissolution des roches calcaires assurée par les eaux de pluie chargée de dioxyde de carbone. Ce phénomène génère un paysage particulier qui existe autour de nous. En surface, les calcaires sont découpés par des ciselures (ébauche de lapiaz en haut des Roches d'Orgères), ils présentent des dépressions ou dolines (vers Panges) ou des pertes et avens. Quant au sous-sol, il se perce de conduits et de cavernes. Ainsi la grotte de Neuvon, sur le territoire de Plombières-lès-Dijon, explorée sur plus de 23 km, comprend des galeries et des salles souterraines qui conduisent un ruisseau pouvant parfois s'enfler.

Des plateaux au « régime sec »

Entre Fleurey et Velars, les calcaires affleurent sur une large zone géographique formée des plateaux qui bordent la vallée de l'Ouche au nord et au sud. La majorité des eaux de pluie ne reste pas en surface et pénètre grâce à la fissuration des roches.

L'influence de l'inclinaison des couches

Les couches de roches ne sont pas à l'horizontale et leurs pendages, de chaque côté de la vallée, forment un V très évasé. Ainsi les eaux infiltrées sont toutes dirigées vers le bas.

Des failles servant de drains

Dans le secteur, l'ancienne fracturation tectonique de l'ère tertiaire a été intense. D'innombrables failles, orientées Nord Nord-Est Sud Sud-Ouest, constituent de véritables drains car des galeries se sont creusées le long de cet axe. Ainsi la circulation des eaux souterraines est guidée depuis Pasques, Prenoie au nord et Urcy, Gergeuil au sud. Et grâce à cet immense champ de fractures, toute l'eau s'accumule dans le sous-sol calcaire de la vallée de l'Ouche (Comblanchien et oolithe blanche sous-jacente). Mais sa migration vers le bas est stoppée car elle rencontre



Déversoir, côté Petit Creux de Suzon, avril 2013, photo G. Masson



Même déversoir, côté canal, mars 2018, photo B. Leclercq



Réseau de failles (traits noirs) convergeant vers la vallée de l'Ouche et circulation d'eau souterraine (flèches bleues), schéma de l'auteur, 2018

l'obstacle de niveaux marneux imperméables qui provoquent la formation d'un réservoir souterrain.

Un traçage à la fluorescéine réalisé en 1998 (P. Corbier) a démontré qu'une partie du colorant injecté au fond de la « Grotte de l'Homme Mort » sur la commune de Quemigny-Poisot, au-delà d'Urcy, est ressortie au Creux de Suzon quatre jours après. Même si la restitution était lente et peu marquée car l'exutoire principal de cette eau souterraine est la source de Morcuell, les chercheurs ont conclu qu'une relation existe entre cette grotte et le Creux de Suzon.

La circulation inconstante des eaux souterraines

Le fort débit temporaire de ces Creux de Suzon, indique que dans les périodes pluvieuses, le karst est alors noyé et dans l'impossibilité d'évacuer toute l'eau en profondeur. Celle-ci est mise sous pression et recherche, au niveau des failles, à sortir vers le haut. Elle jaillit alors à la surface par des conduits verticaux avec, parfois, de véritables bouillonnements très visibles. Au contraire, pendant les longs épisodes de sécheresse, le débit s'affaiblit voire devient nul.

Les sources jaillissantes de Morcuell avant captage, aquarelle, 1898 archives municipales, photo Guy Masson



Montée importante des eaux du Petit Creux de Suzon et inondation des alentours, décembre 2019.

D'authentiques fontaines vauclusiennes !

Ces sources qui proviennent d'infiltration d'eau de pluie dans des roches calcaires et qui circulent dans un réseau de cavités souterraines sont des exurgences (à distinguer des résurgences qui sont la réapparition en surface d'un cours d'eau préalablement perdu sous terre, exemple à Baulme-la-Roche). On peut aussi les nommer « fontaines vauclusiennes », qualificatif qui tire son nom de la célèbre fontaine de Vaucluse (84) où l'eau remonte de plus de 300 m de profondeur dans un conduit karstique (la Douix de Chatillon-sur-Seine en est un autre exemple).

Des spéléologues de Dijon ont plongé, en 1976, dans le Creux de Suzon pour tenter de trouver un passage mais hélas sans succès. Ils en ont déduit que « l'arrivée d'eau de la source est masquée par un talus d'éboulis impénétrable (-3 m) ». La source de Morcuell, captée en 1902 à l'amont de Fleurey pour alimenter Dijon, est du même type que ces Creux de Suzon. Les arrivées d'eau se font par « quatre griffons » là encore « malheureusement impénétrables ». Une aquarelle de 1898, réalisée au moment du détournement du cours de l'Ouche et avant la construction du vaste bassin de captage, représente une douzaine de sources qui jaillissaient directement dans la rivière et quelques autres dans un creux voisin.





Le Creux de Suzon nommé parfois « Creux bleu », mars 2018

Le phénomène des eaux bleues

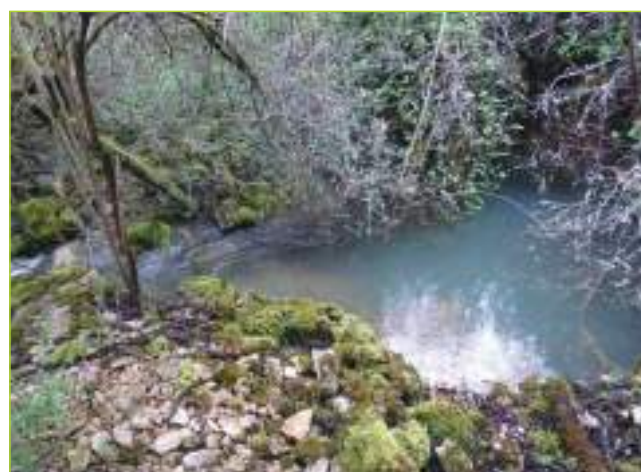
Le phénomène des « eaux bleues » se produit dans la situation d'émergence d'eaux souterraines en régions karstiques. Ces eaux qui circulent sous terre se chargent, par la dissolution du calcaire, d'ions bicarbonate de calcium HCO_3 et de calcium Ca^{++} . Quand elles reviennent à la surface, elles relâchent du dioxyde de carbone CO_2 . Cette perte est favorisée par la présence de microalgues photosynthétiques. Un précipité de carbonate de calcium CaCO_3 se forme alors en suspension dans l'eau. Lorsque les particules, issues de cette réaction chimique, ont la bonne taille et la concentration adéquate, elles entraînent la diffusion de la lumière et donnent à ces sources une exceptionnelle couleur bleue. C'est sans doute pourquoi bon nombre d'entre elles sont dénommées « Creux bleu ». Il en est ainsi pour le Creux bleu à Villecomte, le Creux de Suzon et pour une autre source temporaire, située tout près de Velars, observable dans un fourré, seulement par temps fortement pluvieux.

Jean-Charles et Michelle Allain, HIPAF

De quel type sont toutes les autres sources de Fleurey ?

Sur le territoire de la commune, l'eau s'infiltre aussi dans les couches calcaires des plateaux des plains de Suzard et de Suzâne. Mais à la différence du cas des sources vauclusiennes, au lieu de créer des réserves sous pression au fond de la vallée, l'eau constitue des « nappes perchées » de faible extension. Et par un cheminement beaucoup plus court, elle ressort par des « sources de pente » : Sautouse, Leuzeu, Collonges, Brise-cuisses, Fontaine Eclon, Colombière, Verdrot, Cocheron...

*Petit creux temporaire
situé tout près de Velars,
avril 2013*



*Le Creux
de Suzon,
décembre 2019*

❖ La vie des écoles

Les maternelles

Qui a parlé de vacances ?

♦ Pendant que certains « se doraient la pilule au soleil », la Mairie était à pied d'œuvre pour agrandir la classe des petits/moyens afin de pouvoir accueillir plus sereinement les trente élèves de la classe. Fini le jaune, place à l'aubergine : agrandissement, peinture, achat de matériel scolaire. Les employés municipaux n'ont pas chômé afin que tout soit prêt le jour J. Une grande surprise attendait donc parents, enseignants et élèves qui ont pu découvrir cette nouvelle classe, très colorée et spacieuse.

L'équipe enseignante



La salle de classe après les travaux

La rentrée en fanfare !

Encore une rentrée en musique ! Sauf que cette année c'était à nous, nouveaux venus, de pousser la chansonnette ! Que de solos, du plus grave au plus aigu pour le plus grand bonheur des parents et de l'équipe enseignante ! Difficile de glisser un concerto sur toute cette agitation, mais nous avons chanté tant bien que mal dans les moments calmes.

Vingt-deux petits sont venus découvrir les joies de la maternelle. Nous souhaitons la bienvenue à toutes les nouvelles familles et aux nouveaux élèves. Après quelques jours de cacophonie, le rythme de la classe bat son plein et c'est de concert que nous apprenons la douceur de venir à l'école.

Vive la rentrée !

M^{me} Mayo

Le rendez-vous du mardi : la bibliothèque

C'est avec plaisir que tous les 15 jours, les élèves de maternelle se rendent à la bibliothèque afin de découvrir le monde merveilleux des livres. Emprunt de livre, moment de lecture complice, échanges autour d'un thème, les bénévoles de la bibliothèque savent accueillir les élèves avec un grand sourire et un plaisir non dissimulé.

Merci pour leur investissement dans la vie de l'école.

L'équipe enseignante



L'école élémentaire

Une nouvelle dans l'équipe !

L'école a accueilli une nouvelle enseignante, Mme Christine Masi-Joessel qui a en charge la classe de CE1-CE2. Cette maîtresse connaît très bien l'école car elle y a été déléguée de parents pendant de nombreuses années et était déjà très impliquée dans l'établissement.

Configuration de l'école

- ♦ L'école compte 90 élèves répartis en 4 classes.
- ♦ Un CP de 21 : classe de Mme Mangin
- ♦ Un CE1/CE2 de 23 : classe de Mme Masi-Joessel + un AESH * : Loïc Delaunay
- ♦ Un CM1 de 25 : classe de Mme Streibig
- ♦ Un CM2 de 21 : classe de Mme Lacroix

* AESH : accompagnant d'élève en situation de handicap



*Visite au planétarium.
Les enfants :
l'avenir
de notre
planète....*

Quelques projets...

♦ Lors du premier conseil d'école qui s'est tenu le 5 novembre, l'ensemble de l'équipe a présenté les projets à réaliser cette année. Un projet théâtre mené avec M. Masi, professeur de français au collège de Sombernon, un projet nature autour de plantations et peut-être avec l'association Hipaf, un projet cinéma (trois films d'art et essai seront vus comme chaque année) Des visites s'organisent, les enfants de CM1-CM2 sont d'ores et déjà allés au Jardin des Sciences de Dijon pour voir deux expositions : le planétarium et « Nature incognito ». Ils ont également assisté à une projection sur le système solaire, dans le planétarium. Et d'autres choses encore

Une très bonne année de réussite et d'épanouissement

♦ Toute l'équipe enseignante souhaite à chacun des élèves une année riche qui l'aidera à se construire et à grandir.

Mallorie Lacroix

Au croisement de son histoire

Une histoire commencée il y a 22 ans.

Quelques sportifs visionnaires ont décidé de réunir un grand nombre de communes de la vallée de l'Ouche pour créer un club unique, ambitieux, fier de ses couleurs. (Velars, Fleurey, Lantenay, Sainte-Marie, ...)

Avant d'évoquer le présent, ma première pensée est pour Patrick Lacour, pilier du club, ex-éducateur et président, disparu tragiquement cet été 2019.

Innover tout en respectant l'ADN du club, telle est la mission de la nouvelle équipe dirigeante. Un nouveau président, Jean-Luc Breton, succède à Laurent Hautier dit "Coco" qui prend du recul, après une dizaine d'années de bons et loyaux services.

De nouveaux entrants au Bureau : Matthias Zucchini, Sébastien Bouttefroy qui s'impliquent pleinement au sein de l'école de foot, avec Emilie Chevillard qui elle prend une bonne partie du travail de secrétariat et de responsable animation.



Les U9 avec leurs éducateurs pendant un plateau à Fleurey-sur-Ouche

L'UFCO en quelques chiffres :

- ♦ 158 licenciés faisant la part belle à la jeunesse de la vallée,
- ♦ 98 licenciés de 6 à 18 ans, dont 9 féminines,
- ♦ 40 seniors et 25 vétérans en sport loisir,
- ♦ 15 dirigeants, 2 arbitres officiels, 3 éducateurs et 3 animateurs.

Une école de foot dynamique avec un responsable référent, Matthias. En club partenaire avec « Gissey Somberton » ce sont : 113 jeunes pousses réunies chaque mercredi de 14 à 19 heures, 12 bénévoles qui se relaient pour apporter savoir-faire footballistique mais aussi inculquer le respect des règles de conduite en vie de groupe : respect des dirigeants, des copains, du matériel, des locaux, ... une école de sport synonyme d'école de vie.

Le club est au plus près de la vie du village avec l'intégration chaque année de jeunes migrants, de passage à Fleurey, désirant pratiquer leur sport favori.

L'équipe dirigeante, fortement motivée pour la réussite sportive et éducative dans la vallée de l'Ouche, recherche encore des bénévoles pour enrichir ses effectifs. Si la passion du sport en général et du foot en particulier vous anime, n'hésitez pas à nous contacter. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Contacts

Jean-Luc Breton (Président) : 07 81 53 68 82

Matthias Zucchini (Responsable Ecole de Foot) : 06 71 10 48 42

Emilie Chevillard (Secrétaire) : 06 50 04 73 33

Gym Volontaire

L'Association Gym Volontaire de Fleurey-sur-Ouche a fait sa rentrée le 11 septembre avec un tout nouveau Bureau :

Naïma Sehari (présidente), Laëtitia Naudé (présidente adjointe), Céline Dornier (trésorière),

Sandrine Morin (trésorière adjointe), Christelle Foucault (secrétaire) et Françoise Le Quéré (secrétaire adjointe).

Un grand « merci » à Marie-Do Mourez pour le passage de relais tout en douceur !

L'AGV propose trois activités :

- ♦ gym douce,
- ♦ renforcement musculaire,
- ♦ fitness latino,

encadrées par deux animateurs sportifs, le mercredi à partir de 18h à la salle des fêtes.

Il est possible de participer à plusieurs cours.

Cette année, l'association compte 70 adhérentes, dont 28 nouvelles.

Une Zumba Party aura lieu le samedi 27 juin 2020 à la salle des fêtes de Fleurey.

Contact : gvfleurey@gmail.com



Exposition HIPAF-école

A l'occasion des Journées nationales du Patrimoine de Pays et des Moulins 2019 (JPPM), les 22 et 23 juin derniers, l'association Histoire et Patrimoine de Fleurey-sur-Ouche a organisé, à la salle des fêtes, une exposition sur le thème de *L'eau au village, usages et mémoires*. Il s'agissait de créer un moment d'histoire partagée avec les habitants qui, par le prêt de documents et d'objets du quotidien, ont contribué à faire revivre cette époque où l'eau ne coulait pas encore au robinet dans les maisons et dans les fermes.

Des semaines de recherches dans les archives municipales, départementales et privées ont été nécessaires à la réalisation d'une trentaine de panneaux. Ceux-ci traitaient des sources, de la rivière et des moulins, des fontaines, des puits et du lavoir, sans oublier le canal de Bourgogne qui a profondément modifié le paysage de notre vallée et favorisé l'activité économique du village au XIXe siècle. Cartes anciennes, photos, plans, documents d'archives, articles de journaux, vidéos et objets mis en scène, illustraient de manière vivante et concrète l'ensemble de ces thèmes. Des repères historiques enrichis de recherches locales et des éléments du patrimoine de l'eau n'ont pas manqué de solliciter la mémoire des visiteurs qui ont partagé avec enthousiasme leurs souvenirs.

Cette manifestation regroupait également des travaux d'élèves issus d'un partenariat régulier HIPAF-école tout au long de l'année scolaire. Les enfants ont exposé, à nos côtés, leurs découvertes sur le patrimoine lié à l'eau sous forme de dessins, de textes, de reportages et de photos. Une démonstration de « la lessive autrefois » par une élève de CE2 a été vivement appréciée par un public intergénérationnel important. L'opération pédagogique avec la classe a bénéficié du soutien financier de la DRAC Bourgogne, chargée par le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Education nationale de développer les actions d'éducation artistique et culturelle à l'école (EAC). En outre, la Fédération Patrimoine-Environnement a été un relais efficace auprès des services concernés.

Souhaitons que les productions créées pour ce temps fort constituent des archives à disposition des générations futures pour notre village. D'ores et déjà, c'est avec grand plaisir que l'association peut prêter une partie de cette exposition ou son ensemble.

Jacqueline Mugnier, HIPAF



Transmission des gestes de la lessive



Le fonctionnement du lavoir à 4 bassins expliqué aux enfants



L'exposition a été appréciée par un public nombreux et intergénérationnel

Le retour du retable de saint Jean-Baptiste

Nous y sommes ! Le retable de saint Jean-Baptiste, œuvre inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques, est revenu à l'église paroissiale après plusieurs mois de restauration. Les boiseries de sa partie architecturée ont retrouvé leur fraîcheur entre les mains de Florence Harvengt et de Benoît Jacob, conservateurs d'œuvres sculptées à l'atelier TANDEM de Semur-en-Auxois. La toile centrale, qui illustre le vocable * de l'église paroissiale, a quant à elle, été restaurée par Mme Françoise Le Corre, conservateur-restaurateur de peintures à Dijon.

Le nettoyage méticuleux des boiseries a fait nettement apparaître la couleur gris clair de la peinture faux marbre et redonné de l'éclat à la dorure utilisée pour les ornements, les cannelures et les chapiteaux des colonnes. Le groupe sculpté qui occupait le fronton interrompu couronnant le retable a non seulement retrouvé tout son lustre, mais aussi le rôle liturgique qui était le sien dans le chœur de l'église. Plusieurs détails dans la composition de cet ensemble laissaient en effet les restaurateurs perplexes. Ce sont les recherches effectuées à partir des archives et de l'observation de photographies anciennes qui ont permis de retrouver sa fonction première. Il s'agit en effet d'un dais d'exposition pour le Saint-Sacrement, installé à l'origine sur le tabernacle du maître-autel.

La restauration du tableau central, peint à l'huile sur toile de lin nous réservait elle aussi une belle surprise. Le choix du matériau indiquait la commande d'une peinture de qualité mais, avec le temps, l'épaisseur des vernis successifs était devenue telle que la peinture s'était opacifiée en maints endroits, rendant la lecture du sujet difficile. C'est en allégeant ce vernis afin de retrouver les couleurs de la couche picturale initiale que Mme Le Corre eut le bonheur de découvrir un nom, un lieu et une date, dissimulés à notre regard jusqu'alors : « Peint par Gilquin, à Dijon, 1710 ». Jacques Philippe Gilquin était peintre du roi et de S.A.S. Mgr le duc



Le retable de saint Jean-Baptiste restauré

de Bourbon (prince de Condé), gouverneur des États de Bourgogne. Il est notamment connu aujourd'hui pour avoir réalisé les aquarelles des « pleurants » du tombeau des ducs de Bourgogne, tels qu'ils existaient encore au XVIII^e siècle à la Chartreuse de Champmol, à Dijon.

Quelle récompense que cette double découverte, à la fois pour les restaurateurs et pour les commanditaires du projet. Dans la perspective de léguer ce témoin de notre histoire et de notre culture aux générations futures, cette œuvre a pu être restaurée en 2019 grâce aux subventions accordées par la DRAC Bourgogne Franche-Comté, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, la municipalité de Fleurey-sur-Ouche et la fondation Agir du Crédit Agricole Bourgogne-Champagne, ainsi qu'aux dons de nombreux bienfaiteurs. Cela sous l'égide de l'association Histoire et Patrimoine de Fleurey-sur-Ouche, de la Fondation du Patrimoine et avec le soutien inconditionnel du Père Serge Athenor, prêtre de la paroisse.

Jacqueline Mugnier, HIPAF



Dernières retouches de Florence Harvengt sur le retable de saint Jean-Baptiste



Le dais d'exposition et le tabernacle restaurés

** l'église de Fleurey est sous le vocable (le patronage) de saint Jean-Baptiste*

❖ les P'tits Borbeteils

L'association «VEFO» et «Les P'tits Borbeteils» ont organisé en collaboration **la soirée Halloween**, le 31 Octobre 2019. Jeudi soir, la salle des fêtes de Fleurey-sur-Ouche était comble. Parents, enfants, habitants de Fleurey, tous étaient vêtus de costumes effrayants.

Pour l'occasion, les sorcières des P'tits Borbeteils sont venues maquiller les enfants et VEFO a pris le relais en proposant des mets et potions magiques en tout genre, le tout agrémenté de musiques endiablées. Cette soirée a tenu ses promesses et a été une belle réussite grâce aux participants, mais aussi aux bénévoles et aux associations «Les P'tits Borbeteils» et «VEFO».

La joie, la bonne humeur avec un soupçon de sorcellerie telle était la recette. Au plaisir de se retrouver l'année prochaine, encore plus monstrueux !!!

L'équipe «Les P'tits Borbeteils» : Amandine Debarnot - VEFO : Anne Boutillon



❖ L'Harmonie du Val d'Ouche, les dernières nouvelles

Sous la baguette de notre jeune et dynamique directrice, **Florence Borg-Descharrières**, nous avons repris d'un bon pied la rentrée musicale.

Deux concerts auront lieu cette année : le 18 avril 2020 à Fleurey-sur-Ouche et le 9 mai 2020 à Mâlain. Nous vous invitons à venir découvrir notre **nouveau répertoire**.

Grâce à l'investissement de Florence, qui nous apporte tous les ans de nouveaux défis, l'ensemble de l'Harmonie progresse. Rappelons le ciné-concert de 2018, sur le thème de Charlie Chaplin, et les concerts de 2019, avec le répertoire des P'tits Loups du Jazz, accompagnés par les élèves de l'école de Mâlain.

Comme tous les ans, l'Harmonie participe **aux manifestations officielles** : le 11 novembre, le 8 mai, les 13 et 14 juillet, dans plusieurs communes de notre intercommunalité. Elle anime aussi la Saint-Eloi et la Sainte-Cécile.

Cependant les morceaux joués à cette occasion, adaptés aux circonstances, ne sont pas représentatifs de nos répertoires de concerts.

Depuis plusieurs années, à l'occasion de nos **répétitions du mois de juin**, nous allons à la rencontre du public des villages, qui a envie de nous connaître. Ceci permet de faire découvrir les différents instruments qui composent l'orchestre et de déclencher de nouvelles vocations.



L'Harmonie du Val d'Ouche vous invite, musiciens ou spectateurs, à venir faire vivre la musique, et par la même occasion les villages de la vallée. Ou, tout simplement, venez partager de bons moments en musique, dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Si vous pratiquez un instrument, ou si vous souhaitez apprendre la musique, si vous êtes tentés et si vous hésitez, ... nous vous invitons à assister à une ou plusieurs répétitions. Dans la mesure du possible, nous pouvons vous faire essayer des instruments.

Nous vous donnons rendez-vous les **mardis soirs** de 20 h 30 à 22 h, en hiver à Fleurey-sur-Ouche, à la belle saison à Mâlain.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements :

Florence Borg-Descharrières : 06 89 22 88 57

Nicole Lechenault : 06 38 10 64 45

Au plaisir de vous revoir, très bientôt.



Les Borbeteils s'étaient donné rendez-vous pour les festivités du 14 juillet au Pasquier



Entourée de ses collègues, Jacqueline Derlincourt a dit «au revoir» à la mairie le 26 juillet dernier



Commémoration du 11 novembre 2019



Collecte annuelle au profit de la Banque Alimentaire le dernier week-end de novembre



Bourse aux jouets organisée par les P'tits Borbeteils, le 24 novembre



Les jeunes MNA ont participé à la collecte pour la Banque Alimentaire



Nouveau parking pour les utilisateurs du terrain de football



Maison de santé pluridisciplinaire : le chantier avance

Nouveau à Fleurey : le gîte «au Colombier»



Aménagement impasse du Pisseloup



Cette année encore, ils étaient nombreux le 13 octobre à participer au repas des aînés



A l'entrée du village, l'espace commercial verra prochainement l'ouverture d'une boulangerie et d'une crèmerie-fromagerie



Aménagement rue du Côteau Ragoix



Fleurissement 2019

SERVICES D'URGENCE et SERVICES PUBLICS

MAIRIE Secrétariat ouvert du mardi au samedi inclus de 8h à 12h

Fermé le lundi ☎ 03.80.76.07.47 - Fax. 03.80.76.07.48

mairiefleurey@wanadoo.fr - www.fleureysurouche.fr

MAISON DES ASSOCIATIONS ☎ 03.80.76.08.45

LA POSTE ☎ 03.80.33.61.25

Bureau ouvert : Mardi 8h30-12h et 14h30-16h50 // Jeudi, Vendredi : 8h30 -12h et 13h30 à 15h50 // Mercredi : 8h30 à 12h // Samedi : 9h à 12h

Levée du courrier : Lundi au Vendredi : 14h30 - Samedi : 11h15

Boîte devant l'école et devant l'Intermarché : Lundi au Samedi : 9h

GARDERIE PERISCOLAIRE pour les enfants des écoles de Fleurey
Semaines scolaires : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 9h et de 17h à 19h. Accueil à la salle d'évolution de l'école maternelle.

Inscription pour cantine et garderie au 03.80.33.64.00

ÉCOLES : Maternelle ☎ 03.80.33.64.00 - Élémentaire ☎ 03.80.33.68.40

CCAS : permanence assistance sociale en mairie le 3^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h sur rendez-vous. Mme RATIVEAU ☎ 03.80.63.27.50

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ☎ 03.80.76.00.59

Tout public : Mercredi 9h30 à 11h30 et Samedi 9h à 11h30

Scolaires : Mardi 9h à 12h

Site <http://ccvo.bibli.fr/opac/> / bibliotheque.fleurey.ccvo@wanadoo.fr

TRI SELECTIF et ORDURES MENAGERES

Vos déchets recyclables sont collectés à votre porte le jeudi en alternance avec les ordures ménagères. Veuillez à les sortir le mercredi soir. Il faut continuer à apporter le verre soit aux quatre points prévus à cet effet (cimetière, canal, stade et salle des fêtes) soit à la déchetterie.

Entre Fleurey et Lantenay : déchetterie et décharge de classe III

Horaires d'hiver de novembre à mars :

Lundi 9h à 12h30 - Mercredi 9h à 12h et 14h à 17h

Vendredi 9h à 13h - Samedi 9h à 12h et 14h à 17h

Horaires d'été d'avril à octobre :

Lundi 9h à 12h30 - Mercredi 9h à 12h et 14h à 18h

Vendredi 9h à 13h - Samedi 9h à 12h et 14h à 18h

Contact CCOM ☎ 03.80.33.98.04 - www.ouche-montagne.fr

POMPIERS : ☎ 18 ou 112

CENTRE D'APPEL MÉDICAL : ☎ 15

GENDARMERIE : ☎ 17

COMMUNAUTÉ DE BRIGADE

de gendarmerie nationale de Sombornon :

☎ 03.80.33.42.10

GENDARMERIE DE VELARS-SUR-OUCHE

Place d'Osburg - Velars sur Ouche ☎ 03.80.50.90.50

ELECTRICITÉ Urgence dépannage ☎ 0 810 333 021

LYONNAISE DES EAUX n° Azur : 0977 408 408

infos
pratiques

SERVICES MEDICAUX, SOCIAUX et assimilés

DENTISTE : Pierre GUICHARD / Marion MUNIER

1 bis rue du Sophora ☎ 03.80.33.64.61

GPSGOD : 8, rue Jean Truchetet ☎ 03.80.48.06.14

INFIRMIERES : Gaëlle LIGER et Hélène LEPORI 1 bis rue du Sophora

☎ 06.07.60.66.35

Saadia KHELIL - Emmanuelle BIZOUARD - Patricia MONOT

5, Grande rue du Haut ☎ 03.80.33.66.66 ou en cas d'urgence 06.07.99.45.56

KINESITHERAPEUTES 15, Grande rue du Bas ☎ 03.80.33.68.32

Arnaud CHOVELON - Tamara WOLFF - Adrien CONSTANTIN

EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

rue du Lavoisier ☎ 03.80.76.05.76

MEDECIN Docteur Fabienne PETITJEAN-MAZOIRE

5, rue des Roches d'Orgères ☎ 03.80.76.00.08

OSTEOPATHES D.O. : Déborah CHAPPUIS, Pierre-Arnaud WEBER

rue des Vieilles Carrières ☎ 06.65.42.06.63

PHARMACIE : Anne DUCRET BRETILLON

Centre commercial Intermarché ☎ 03.80.33.63.19

SERVICE à la PERSONNE :

Céline DELABY ☎ 06.09.38.52.83 - Sébastien PEREZ ☎ 06.88.32.86.31

TAXI SARL DE MORCUEIL : Karine RAPP

21 rue de Morcueil ☎ 06.10.07.91.48 - ☎ 06.09.37.64.98

APPERT JACQUELINE Conseillère Culinare Tupperware

16, Grande Rue Haut ☎ 06.80.02.45.14

ARTIBAT Sarl - Zac des Combets ☎ 03.80.76.06.95

ARPIXEL (photos vidéo) Jean-Louis APPERT 16, Grande rue du Haut

☎ 06.72.05.43.37

ARYA IMMOBILIER Réza Asli 3 grande rue du Haut

☎ 06.83.09.41.73 - www.aryaimobilier.com

BHM LA FORESTIERE DE BOURGOGNE Thibaut MARFAING-BORNE

rue Pisseloup ☎ 06.74.40.63.80 - marfaing-borne.thibaut@wanadoo.fr

BIG MAT STOKER Zac des Combets ☎ 03.80.48.40.91

BIO-DEMEURE Olivier PIEL 11, rue du Levant ☎ 06.80.36.27.58

CAFÉ A LA BELLEVUE Thierry MAIRET 2, rue des Vieilles Carrières ☎ 03.80.41.32.50

CARRELEUR Nicolas Brusamento 30, rue de l'Aule ☎ 06.30.12.05.07

nicolas-brusamento@yahoo.fr - brusamento-carrelage.com

LES CHARPENTIERES DE L'OUCHE M. MARCHAL ☎ 03.80.76.01.97

COIFFURE ESTHÉTIQUE Salon Sandra D «Entrée village» ☎ 03.80.33.67.10

CONSEIL CONFORT ENERGIE Dominique COTINAUT

Zac des Combets ☎ 03.80.51.14.06 - 03.80.76.01.65

CONTRÔLE TECHNIQUE DE LA VALLÉE DE L'OUCHE SÉCURITEST

Guillaume GILLOT 33, Grande rue du Haut ☎ 03.80.33.63.68

CÔTÉ JARDIN ET FORÊT Jean-Luc JEANNIN rue Pisseloup ☎ 03.80.33.60.34

DE FIL EN FLEURS Véronique DEUTSCHLER «Entrée village» ☎ 03.80.30.51.77

DE LA CAVE À LA L'OUCHE Crèmerie fromagerie Emmanuelle Barisset

☎ 07 69 44 48 53 - cavealalouche@gmail.com

LES DÉLICES DE LA CHÈVRERIE Christelle CADART Fromage de chèvre fermier

6bis rue du petit Bon Moisson ☎ 06.73.78.40.51 - cadart.christelle@gmail.com

LES ECURIES DE FLEUREY-SUR-OUCHE Jonathan PEREZ rue Saint-Jean

☎ 03.80.33.62.58

ENSEMBLE MUSICAL Gilles BINCHOIS 10, rue des Vieilles Carrières ☎ 03.80.33.61.48

EXPERT EN BÂTIMENT Patrice ISAAC 10 bis grande rue du Bas ☎ 06.13.44.80.93

patriceisaac.pro@yahoo.com

GARAGE L'ARBRE À CAMES David MASSON Zac des Combets ☎ 03.80.41.74.81

GARAGE PEUGEOT Etienne LIORET Zac des Combets ☎ 03.80.33.64.74

GÎTE « AU COLOMBIER » Christine Faivre 7 rue du Colombier

☎ 06 03 33 05 61 - 06 17 25 20 89

LES GOURMANDISES DE LA BEAUTÉ Sabrina esthéticienne - Salon Sandra D -

«Entrée village» ☎ 06.11.68.73.88

IMMO VALLÉE Alexandre MUNOZ «Entrée village» ☎ 03.80.30.03.30

INTERMARCHÉ SAS ANJEU - rue du Stade ☎ 03.80.34.04.70

MADS Alain DUCHATEAU - Zac des Combets ☎ 03.80.59.15.82

MS COUVERTURE-ZINGUERIE Mickaël SILLARD 9, rue du Moulin

☎ 07.86.93.17.72 - mickaelsillard@gmail.com

NEGOCIATRICE IMMOBILIER Nathalie MOUILLESEUX 30 rue de Morcueil ☎ 06.77.37.13.57

NUANCES MURALES (Patrière-peintre) Romain BERTOLOTI 22 rue Saint-Jean

☎ 06.73.27.60.23 - nuancesmurales@gmail.com

O P'TIT REPÈRE DU GOÛT (restaurant) Mickaël Felmann

8, rue des Vieilles Carrières ☎ 03.80.41.30.92

« LES OUCHES » Studio location courte durée - Sylvie Duvernet

17 rue des Roches d'Orgères ☎ 06 13 53 09 06 - lesouches21@gmail.com

PÂTES & POTES Christine Fournier 1 rue du Château ☎ 06.48.23.19.30

PLOMBERIE CHAUFFAGE Olivier LOPIN 24, rue du Colombier ☎ 03.80.76.00.19

PLOMBERIE-CHAUFFAGE SALLE DE BAINS Christophe GAUDILLAT

2 rue du Sophora ☎ 06.76.76.09.98

REINE DE DIJON Z.A. Bas des Combets ☎ 03.80.76.05.10

SHOUNEN-INFORMATIQUE Frédéric GEORGES 16 rue Martenot ☎ 06.15.96.22.56

TABAC - PRESSE - LOTO DE LA VALLÉE DE L'OUCHE

Gilles GEROME et Philippe ROCHAIX 44, Grande rue du Haut ☎ 03.80.33.66.34

TDLV (travaux publics) Joël et Julien ANDRZEJEWSKI Zac des Combets ☎ 03.80.49.09.03

TOUT POUR LA TABLE (location de vaisselle) Michel MAILLOT

4, rue de l'Eglise ☎ 03.80.33.61.38

VÉRONIQUE ROGER - conseillère thermomix / vorwerk

Rue du bois de Lée ☎ 06.23.08.68.99 - roger.veronique21@orange.fr

EURL DU VIEUX CHÂTEAU (taille de haies, entretien, élagage) ☎ 06.15.48.10.21

WARM-UP PHOTO Jean-Olivier PETITJEAN Zac des Combets ☎ 06.75.00.09.10

COMMERCES - ARTISANAT - INDUSTRIE

